



**SOCIETE CIVILE GUINEENNE**

**Cellule Balai Citoyen (CBC)-Guinée**

*Siège social* : Guinée-Conakry/Coleah-Lansebougni

*E-mail* : cellulebalaicitoyen@gmail.com *Tel* : (+224) 628 64 58 80/669 47 16 54

**COMMUNIQUE DE PRESSE 018/SA/2019**

**La Cellule Balai Citoyen rappelle au nouveau Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement, Monsieur Papa Koly Kourouma, son devoir d'effectuer la déclaration sur l'honneur de ses biens à la cour constitutionnelle avant sa prise de fonction.**

Monsieur Papa Koly Kourouma a récemment été nommé par le Président de la République au poste de Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement. La Cellule Balai Citoyen tient publiquement à le féliciter pour cette nomination et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction lourde en responsabilité.

Au passage, comme tout haut-responsable entrant en fonction, nous nous permettons de rappeler qu'il lui est impératif d'effectuer la déclaration sur l'honneur de ses biens, tel que cela est exigé par l'Article 36 de la Constitution qui dispose: « *Après la cérémonie d'investiture et à la fin de son mandat, dans un délai de quarante-huit (48) heures, le Président de la République remet solennellement au Président de la Cour Constitutionnelle la déclaration écrite sur l'honneur de ses biens. Les Ministres avant leur entrée en fonction et à la fin de celle-ci déposent à la Cour Constitutionnelle la déclaration sur l'honneur de leurs biens. La déclaration initiale et celle de la fin de mandat ou des fonctions sont publiées au Journal Officiel. Les dispositions du présent article s'appliquent au Président de l'Assemblée Nationale, aux premiers responsables des institutions constitutionnelles, aux Gouverneurs de la Banque Centrale et aux responsables des régies financières de l'Etat* ».

Pour rappel, la Cellule Balai Citoyen a publié il y a peu son rapport d'audit citoyen sur le respect de cette disposition. Les résultats démontrent que cette mesure majeure pour la moralisation de la gestion publique n'est que trop peu respectée.

Nous sommes convaincus que le Ministre Papa Koly Kourouma partagera la légitimité de notre appel et qu'il fera le nécessaire pour que sa déclaration soit très prochainement publiée au Journal Officiel tel que cela est imposé par les lois de la république.

**Conakry, le 11 avril 2019**

**Secrétariat Administratif**

**Salia Camara**

